

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, à 20 H 30, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, à Guécélard.

Nombre de conseillers		
En exercice : 46	Présents : 35	Votants : 42

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes BOURNEUF-COURTABESSIS, CORBIN, COUET, EL IRARI, GARNIER, HARDOUIN, MENAGE, MOUSSAY, QUEANT, POIDVIN, ROGER, TAUREAU.

MM. D'AILLIERES, AVIGNON, BERGUES, BOURMAULT, BRETON, CHALUMEAU, CORBIN, COYEAUD, FABUREL, FONTAINEAU, GARNIER, GEORGET, JARROSSAY, HEULIN, LECERF, LERUEZ, MAZERAT, PANETIER, PAVARD, RICHARD, TELLIER, VIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes FERRAND, RIOLE, SCHMITT, M. LEPROUX.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme ALINE donne pouvoir à M. BRETON, Mme DELAHAYE à M. GARNIER, Mme LEBATTEUX à M. JARROSSAY, Mme ROTON-VIVIER à M. D'AILLIERES, M. BOISARD à M. VIOT, M. DESPRES à M. PAVARD, M. PIERRIEAU à Mme MOUSSAY.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des services et Mme LANCIEN Delphine, Assistante administrative.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur le Maire de Guécélard souhaite la bienvenue aux élus.

Il évoque en tant que Maire, les difficultés rencontrées à gérer sa Commune avec des préoccupations telles que l'augmentation des fluides, la hausse des denrées alimentaires pour le restaurant scolaire et l'installation « sauvage » des gens du voyage, les incivilités aux Points d'Apport Volontaire. Par ailleurs, il parle de la démission du Maire de Saint Brévin, Monsieur Yannick MOREZ, et mentionne que c'est une honte de porter ainsi atteinte aux biens d'un élu ainsi qu'à sa personne. Il en conclut que les élus peuvent être confrontés à tout moment à des citoyens « tarés » qui attaquent par des insultes, des menaces, de l'intimidation, ... Il estime qu'un état d'anxiété se développe chez les élus de la république. Il dit qu'il faut être solidaires entre nous

Monsieur le Président, à ce sujet, ajoute que les actes subis par ce Maire sont inacceptables et que le soutien doit être au-delà des paroles. Il précise que l'association des Maires de la Sarthe se portera partie civile comme la loi le permet, à chaque fois qu'un élu victime l'accepte.

✓ Décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation de fonction du conseil de communauté

Culture / Sport / Enseignement / Tourisme

- Recrutement d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (emploi non permanent), maître-nageur, 5^{ème} échelon, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité à la piscine à La Suze sur Sarthe du 24 au 28 avril 2023 (29h45).
- Recrutement d'un Adjoint technique (emploi non permanent), agent d'entretien, 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité à la piscine à La Suze sur Sarthe du 17 au 28 avril 2023 (17h30 hebdomadaires).
- Recrutement d'un Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe (emploi non permanent), enseignant danse, 2^{ème} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 31 mars au 9 juillet 2023 (6h30/20h00 hebdomadaires).

Déchets ménagers / Cycle de l'eau

- Recrutement d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les déchetteries du 1^{er} au 31 mai 2023 (31h00 hebdomadaires).
- Recrutement d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les déchetteries du 15 mai au 30 septembre 2023 (356h sur cette période).

Economie / Emploi

- Annulation de la décision du Président n°D118_11_2022 en date du 1^{er} août 2022 validant l'avenant n°1 pour le lot 13 serrurerie (AMCI) – Marché de construction de la pépinière d'entreprises artisanale et tertiaire sur le Parc d'activités des Noës à Spay – qui ne prenait pas en compte l'ensemble des modifications apportées.
- Signature de l'avenant n°1 avec l'entreprise AMCI, lot 13 serrurerie (AMCI) – Marché de construction de la pépinière d'entreprises artisanale et tertiaire sur le Parc d'activités des Noës à Spay – comme suit : Plus-value de 937 € HT (galvanisation garde-corps et agrandissement motif escalier intérieur) et moins-value de 3 886 € (boîte aux lettres et nom du bâtiment).

Voirie

- Signature d'un contrat avec l'association AISP (La Flèche) pour l'entretien des boucles villageoises en 2023. Montant : 25 128,36 € TTC.

✓ Décisions prises par le Bureau dans le cadre de la délégation de fonction du conseil de communauté

Administration générale / Finances

- Signature d'un accord-cadre mono-attributaire avec l'entreprise ADAPEI de la Sarthe (EABS 72) pour l'entretien des espaces verts de la Communauté de communes en 2023. Montant : 142 820,83 € TTC (estimation DQE).
- Validation de la formation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) pour 30 agents (tous services confondus), délivrée par UDSP72, 3 sessions de 10 agents d'une durée de 7h. Coût total : 1 600 € TTC, frais de déplacement du formateur en sus.
- Location d'une partie du bâtiment des services techniques (429,92 m²) au service assainissement collectif, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour un montant annuel de 7 163,86 €.
- Location d'une partie du bâtiment des services techniques (42,58 m²) au service eau potable, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour un montant annuel de 709,52 €.
- Location d'une partie du bâtiment des services techniques (12,36 m²) au service assainissement non collectif, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour un montant annuel de 205,96 €.
- Location d'une partie du bâtiment des services techniques (378,58 m²) au service déchets ménagers, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour un montant annuel de 7 163,86 €.

Culture / Sport / Enseignement / Tourisme

- Déclaration de la vacance de 4 postes d'Assistants d'Enseignement Artistique de 2^{ème} classe, spécialité musique comme suit : Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2023 : Violon 7h15/20h00 hebdomadaires – Postes au 1^{er} octobre 2023 : Trompette 1h30/20h00 hebdomadaires, Intervenant en milieu scolaire : 1h30/20h00 hebdomadaires, Guitare 5h00/20h00 hebdomadaires.

Déchets ménagers / Cycle de l'eau / Voirie

- Déclaration de la vacance de poste de Responsable du service Cycle de l'eau, cadre d'emploi des Ingénieurs, grade d'Ingénieur, cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux, grades de Technicien, de Technicien principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe, temps complet. Poste à pourvoir au 4 juillet 2023.

Economie / Emploi

- Remise gracieuse de 792 € à l'entreprise SAGEES, locataire de la pépinière d'entreprises, ZA de la Bodinière à Roëzé sur Sarthe, pour compenser les travaux de remise aux normes électriques réalisés dans le local.

Education / Santé

- Instauration du règlement de service du service jeunesse.

Voirie

- Signature d'un accord-cadre mono-attributaire avec l'entreprise COLAS (72450) pour des travaux d'entretien de voirie et de réseaux divers sur le patrimoine de la Communauté de communes en 2023. Montant : 462 414,60 € TTC (estimation DQE).

Monsieur Fontaineau souhaite prendre la parole au sujet du contrat signé avec l'entreprise ADAPEI de la Sarthe (EABS 72) pour l'entretien des espaces verts de la Communauté de communes en 2023 dont le montant estimé serait de 142 820,83 € TTC. Il suggère plutôt d'embaucher 3 à 5 agents avec cette somme.

Monsieur le Président répond qu'il faut mettre tous les éléments dans la balance car en faisant appel à une entreprise employant des personnes porteuses d'un handicap, la contribution due à l'AGEFIPH, au titre de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, est réduite. La Communauté de communes n'a pas assez d'agents en situation d'handicap pour être exonérée de cette cotisation.

Monsieur le Vice-président chargé de la voirie précise également qu'il faudrait investir dans du matériel adapté si l'option d'embauche d'agents était retenue.

OBJET : Affaires générales – Désignation d'un Secrétaire de séance

Le Conseil de communauté a désigné comme Secrétaire de séance, à l'unanimité, M. Xavier MAZERAT.

OBJET : Affaires générales – Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 13 avril 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil de communauté en date du 13 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

OBJET : Tourisme – Intervention de la SPL de développement touristique de la Vallée de la Sarthe

M. le Président excuse M. Zalesny, Président de la SPL de développement touristique de la Vallée de la Sarthe et présente Mme Pascaline Vannier, sa directrice.

La Communauté de communes du Val de Sarthe, et les Communautés de communes du Pays Sabolien et LBN Communautés, ont confié à la SPL de développement touristique de la Vallée de la Sarthe, depuis 2018 la compétence obligatoire de gestion de l'Office de tourisme de la Vallée de la Sarthe.

Madame Pascaline Vannier, directrice de la SPL, présente le rapport d'activités 2022 qui dresse le bilan des actions menées dans le cadre de cette compétence en matière d'accueil et d'informations des visiteurs, de promotion touristique du territoire et de coordination des 450 professionnels qui évoluent localement dans le secteur du tourisme et des loisirs.

La SPL s'est également vu confiée depuis 2020, par la Communauté de communes du Val de Sarthe, la gestion commerciale du musée de la faïence et de la céramique de Malicorne-sur-Sarthe (boutique, billetterie individuels et groupes) ainsi que l'accueil de tous les publics sur site.

Par ailleurs, en 2022, les élus du Conseil d'administration de la SPL ont souhaité étudier l'opportunité de faire évoluer les missions de la SPL. Une étude en cours, confiée au cabinet Alpa Conseil a permis de dresser un état des lieux du fonctionnement de la SPL : ses atouts et faiblesses, les opportunités à saisir et les menaces qui pèsent sur son développement. Bien que les résultats de l'étude ne soient pas encore complètement restitués, le plan d'action 2023 de la SPL intègre certains éléments du diagnostic.

Cette présentation ne fait pas l'objet d'une délibération.

Monsieur le Président dit qu'il faut aller encore plus loin, que nous avons « une belle voiture » avec cet outil de développement du tourisme partagé et co-construit, même si notre territoire n'est pas perçu comme un territoire touristique. Il ajoute que les 3 Communautés de communes adhérentes à la SPL doivent travailler collectivement sur le développement du tourisme, malgré des divergences par moment car nous avons des atouts pour attirer et faire vivre nos acteurs touristiques locaux.

Monsieur Bergues fait part qu'aujourd'hui a eu lieu un Eductour avec l'office de tourisme sur le territoire pour faire découvrir aux professionnels du tourisme les atouts du territoire tels que de nouvelles entreprises comme Wake Paradise à Spay, Aventure nautique à Roëzé sur Sarthe, ... Il fait part de l'opportunité de la voie verte dont l'ouverture est prévue fin 2024.

Monsieur Garnier pense qu'il serait bien de développer la voie verte entre Fillé et La Suze sur Sarthe, du moins la piste cyclable. Il fait remarquer que les habitants seront les premiers ambassadeurs du tourisme sur le territoire et qu'il faut donc promouvoir les offres touristiques auprès de la population. Il dit que nous devons être fiers de notre territoire.

OBJET : Finances - Stratégie d'achats

Monsieur le Vice-président chargé des finances et des Ressources Humaines présente, dans le cadre du Projet de territoire, la réflexion portée sur l'instauration d'une politique d'achats sobre et durable au sein des services communautaires.

Monsieur d'Aillières dit que le travail réalisé est un très bon travail mais que le problème vient des entreprises qui « se gavent » sur le dos des collectivités.

Monsieur Jarrossay demande si les Communes pourront profiter de cette politique d'achats afin notamment de massifier des achats tels que la vérification des extincteurs ou des jeux extérieurs.

Monsieur le Président répond que oui sur le principe, mais ne sait pas quand car il faut d'abord que la Communauté se structure en interne avant de créer un service commun pour être plus efficace, il en est de même pour le service informatique.

Monsieur le Vice-président chargé des finances souligne que l'idée est d'élargir cette politique d'achats à toutes les Communes volontaires mais que pour l'instant, c'est une phase expérimentale. Il fait remarquer qu'en effet, les Communes pourraient obtenir des gains importants en mutualisant les achats puisque la Communauté de communes aura réalisé un travail de sourcing auprès des entreprises.

Monsieur le Président interroge les Communes pour connaître celles qui seraient intéressées pour adhérer au service commun : Les Communes de Cérans-Foullietourte, Chemiré le Gaudin, Etival lès le Mans, Fercé sur Sarthe, Guécélard, Louplande, Parigné le Pôlin répondent par l'affirmative.

Monsieur Faburel est dubitatif sur la proposition et répond qu'en fonction des achats, la Commune serait intéressée ou pas. Il préférerait un service commun ingénierie voirie.

Madame Taureau répond que oui sur le principe et selon les besoins.

Messieurs Avignon, Mazerat, Bourmault répondent oui sur le principe.

Monsieur d'Aillières répond oui personnellement pour les achats anticipables, mais que pour certains achats courants, il n'est pas possible d'attendre le retour des autres Communes.

Madame Couet ne sait pas. Elle dit craindre la création d'une usine à gaz.

Monsieur Jarrossay résume par la Communauté de communes prépare la procédure, négocie les achats et la Commune achète.

Après réflexion, Madame Couet se dit favorable à la démarche.

Monsieur Fontaineau ne voit pas la différence entre une politique d'achats et un groupement de commandes.

Madame Lefeuve explique que c'est une expertise qui sera rémunérée (analyse du besoin, consultation des entreprises et négociation) comme pour le service commun communication.

Monsieur le Président rappelle qu'une Commune peut porter un groupement de commandes.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la feuille de route présentée en annexe.

OBJET : Finances - Budget Général – Décision modificative n°1

Vu le cambriolage des services techniques fin 2022,

Vu la nécessité de sortir les biens de l'actif de la Communauté de communes et notamment le véhicule volé qui n'était pas totalement amorti,

Considérant que les inscriptions de crédits sont réalisées automatiquement lors du passage des écritures comptables,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n°1 suivante sur le Budget Général :

	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	DM N°1
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	536 919 €	+20 000 €
023	Virement à la section d'investissement	536 919 €	+20 000 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 008 404 €	-20 000 €
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	20 000 €	-20 000 €
	Recettes d'investissement	BP 2023	DM N°1
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	536 919 €	+20 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	536 919 €	+20 000 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 008 404 €	-20 000 €
21828	Véhicules de transport	20 000 €	-20 000 €

OBJET : Ressources Humaines – Cycle de l'eau – Postes d'agent d'exploitation

Compte tenu des difficultés de recrutement sur les postes d'Agent d'exploitation au service Cycle de l'eau, du manque d'attractivité de la grille indiciaire du 1^{er} grade de la catégorie C notamment pour des candidats avec une ancienneté de plus de 25 ans environ, il vous est proposé d'autoriser le recrutement de contractuels, dès lors que les conditions d'expérience, de formation initiale et de compétences sont remplies, pour les deux postes d'agent d'exploitation actuellement vacants.

Vu les dispositions en vigueur,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier les délibérations N°DE412_01_02_23 du 16 février 2023 et N°DE412_07_03_20 du 12 mars 2020 comme suit :

✓ Missions :

- Exploiter les systèmes d'assainissement collectif (réseaux, stations d'épuration) des Communes en régie sur le territoire,
- Exploiter les ouvrages d'eau potable (usine de production, château d'eau et réservoirs, réseau),
- Assurer les opérations de maintenance et de contrôles réglementaires de la piscine communautaire.

✓ Conditions d'emploi :

- Cadre d'emploi des Adjoints techniques, grade d'Adjoint technique, d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Temps de travail : Temps complet.
- Dates d'effet : 1^{er} mai 2023 pour le poste visé par la délibération DE412_07_03_20 du 12 mars 2020 et 1^{er} juin 2023 pour le poste visé par la délibération DE412_01_02_23 du 16 février 2023.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels dans les conditions précisées à l'article L332-8 du code général de la fonction publique. La rémunération des agents correspondra au cadre d'emploi concerné et au niveau de recrutement des emplois créés.

OBJET : Ressources Humaines – Cycle de l'eau – Création d'un poste d'Agent d'exploitation

Compte tenu des fins de contrats de prestations ou de délégations de service public, en matière d'assainissement collectif, programmés en 2023 avec une reprise en régie de la gestion par le service Cycle de l'eau,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un poste supplémentaire d'Agent d'exploitation selon les caractéristiques suivantes :

✓ Missions :

- Exploiter les systèmes d'assainissement collectif (réseaux, stations d'épuration) des Communes en régie sur le territoire,
- Exploiter les ouvrages d'eau potable (usine de production, château d'eau et réservoirs, réseau),

- Assurer les opérations de maintenance et de contrôles réglementaires de la piscine communautaire.
- ✓ Conditions d'emploi :
 - Cadre d'emploi des Adjoints techniques, grade d'Adjoint technique, d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - Temps de travail : Temps complet.
 - Date de création : 1^{er} septembre 2023.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions précisées à l'article L332-8 du code général de la fonction publique. La rémunération de l'agent correspondra au cadre d'emploi concerné et au niveau de recrutement de l'emploi créé.

OBJET : Ressources Humaines – Déchets Ménagers - Création contrat de projet Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés (PLPDMA)

Vu le contexte actuel de la gestion des déchets ménagers (quantité de déchets produits importante qui peine à se réduire, augmentation des coûts de collecte, de tri et de traitement, difficultés de valorisation de certains flux pour lesquels les filières sont inexistantes ou éloignées),

Vu la volonté de la Communauté de communes de s'orienter vers un territoire plus sobre, tel que décidé dans le cadre du projet de territoire et dans le cadre du Contrat d'objectif territorial (COT), il est désormais indispensable que la Communauté de communes du Val de Sarthe dispose d'un PLPDMA actualisé et dynamique.

Pour répondre à ce besoin, il vous est proposé la création d'un contrat de projet, soit un emploi non permanent. Le contrat de projet a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un « contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération ». Ce type de contrat relève des dispositions de l'article 3-II de la loi n° 84-53 du 26/01/1984.

Monsieur Coyeaud demande si ce contrat sera subventionné.

Madame Taureau questionne sur la possibilité de recruter dans le cadre d'un VTA.

Monsieur le Président répond que ce poste ne sera pas subventionné et que la Communauté de communes est dans l'obligation d'avoir un PLPDMA et dans le cadre du COT, ce contrat animera les actions.

Vu les dispositions en vigueur, le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un emploi non permanent de « Chargé(e) de projets » et de lancer le recrutement d'un agent, selon les caractéristiques suivantes :

- ✓ Missions :
 - Participer à l'élaboration du PLPDMA, à sa programmation et à son lancement,
 - Mettre en œuvre et suivre les premières actions retenues du PLPDMA,
 - Coordonner dans l'élaboration du plan la transversalité des actions du PLPDMA entre les services, les partenaires en cohérence avec les orientations préalablement définies.
- ✓ Conditions d'emploi :
 - Cadre d'emploi des Attachés, grade d'Attaché, et cadre d'emploi des Ingénieurs, grade d'Ingénieur.
 - Temps de travail : Temps complet.
 - Durée du contrat : durée minimale d'un an.

Le contrat devra préciser l'événement ou le résultat objectif déterminant la fin de la relation contractuelle et les modalités d'évaluation et de contrôle de ce résultat. En cas de rupture anticipé du contrat, une indemnité de rupture anticipée du contrat devra obligatoirement être versée (soit une indemnité d'un montant égal à 10% de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat).

 - Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2023.

OBJET : Ressources Humaines - Education – Relais Petite Enfance – Elargissement des grades de recrutement pour le poste d'Animateur(trice)

Une animatrice du Relais petite enfance a demandé sa mutation à compter du 5 juin 2023.

Le poste étant ouvert uniquement sur le grade détenu par l'agent, le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'élargir les grades de recrutement et de modifier la délibération N° DE412_10_12_13 du 19 décembre 2013 dans les conditions suivantes :

✓ Missions :

- Accueillir, informer, assurer la médiation et l'accompagnement du public,
- Mettre en place et animer des activités collectives,
- Délivrer une information générale sur le droit du travail,
- Exercer un rôle de soutien et d'accompagnement,
- Informer les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants et contribuer à la construction d'une identité professionnelle
- Participer au réseau départemental CAF des RAM ainsi qu'au groupe de travail.

✓ Conditions d'emploi :

- Cadre d'emploi des Assistants socio-éducatifs, grade d'Assistant socio-éducatif, Cadre d'emploi des Educateurs de jeunes enfants, grade d'Educateur de jeunes enfants.
- Temps de travail : Temps complet.
- Poste à pourvoir au 5 juin 2023.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions précisées aux articles L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique. La rémunération de l'agent correspondra au cadre d'emploi concerné et au niveau de recrutement de l'emploi créé.

✓ **Informations**

Monsieur le Président informe que Madame la Présidente du SIDERM a sollicité la Communauté de communes pour intégrer son service commun communication à compter de 2024. Le Bureau, a, sur le principe, validé cette demande sous réserve de sa faisabilité.

Par ailleurs, il fait part dans le cadre du Projet de territoire de la Journée conviviale du 4 juillet 2023. La soirée de convivialité élus / agents, à l'image des 1^{er} juillet 2021 et 5 juillet 2022, se déroulera cette année le mardi 4 juillet 2023 à partir de 18h30 (horaire à préciser) à la salle polyvalente Joël Le Theule à Spay. En parallèle, le groupe de travail « Bien-être au travail » et l'Autorité Territoriale se sont accordés pour organiser une demi-journée de rencontre réservée aux agents communautaires. Celle-ci se déroulera le même jour, au même endroit, de 14h00 à 17h30. Cette journée sera donc marquée par deux temps :

✓ Pour l'après-midi réservée aux agents :

L'Autorité Territoriale propose une fermeture de l'ensemble des services avec maintien d'une permanence téléphonique. La participation des agents à cette ½ journée sera comptabilisée comme du temps de travail, et sauf impératifs, la présence des agents sera donc obligatoire.

L'objectif de ce temps de rencontre est de favoriser les échanges interservices, la cohésion des équipes et de sensibiliser les agents sur le projet de territoire afin de développer l'envie de faire ensemble et créer un sens commun pour l'ensemble des agents.

L'après-midi se déroulera autour d'ateliers ludiques, créatifs, apprenants, à la fois proposés par France Nature Environnement, et à la fois animés par des agents volontaires souhaitant partager des compétences ou savoir-faire.

✓ Pour la soirée « Projet de territoire » :

Seront conviés l'ensemble des élus municipaux, les DGS / secrétaires de mairies des Communes, quelques partenaires (Pays Vallée de la Sarthe, Collège des Transitions Sociétales, CAF, ADEME, CEAS 72...) ainsi que l'ensemble des agents de la Communauté de communes (présence non obligatoire).

Pour rappel, l'objectif de cette soirée est de créer du sens, de la cohésion et un partage de valeurs communes entre les Communes et la Communauté de communes.

La première partie de soirée sera animée par l'association « Une main citoyenne » de Spay autour de la coopération. Par le jeu et une approche positive et participative, « la sociocratie », les participants seront amenés à prendre des décisions ensemble dans le respect de chacun.

Ce temps d'animation sera d'environ 1h, de 19h00 à 20h00, et sera proposé en petits groupes.

A l'issue de cette animation, l'ensemble des participants pourra se retrouver autour d'un apéritif dinatoire.

Monsieur le Vice-président chargé des Ressources Humaines mentionne les mouvements de personnel connus à ce jour :

✓ Arrivées : 24/04/2023 : Charlotte BODINIER, Assistante administrative et comptable (stagiaire).

✓ Départs : 23/04/2023 : Apolline LOISEAU, Assistante administrative et comptable (démission).

Par ailleurs, Monsieur LEVEAU David a accepté une proposition de recrutement sur le poste d'Agent d'exploitation Cycle de l'eau et devrait prendre ses fonctions courant mai.

Monsieur le Vice-président chargé de la culture souhaite prendre la parole pour évoquer la nuit des musées samedi 13 mai 2023 ainsi que le concert structurant de l'école de musique à Roëzé sur Sarthe à la salle polyvalente ce même jour.

- Dates à retenir :

2023	Bureau	Conseil	Autres
Mai	25	11	Guécélard
Juin	8	22	Malicorne sur Sarthe
Juillet	6		4 Projet de territoire à partir de 18H
Septembre	7	21	
Octobre	5 / 19		
Novembre	16 / 30	2	
Décembre		14	
2024			
Janvier			18 voeux

La Suze sur Sarthe, le 11/05/2023,

Le Secrétaire de séance



Le Président

